



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpelier, tenue à la mairie le 14 décembre 2017 à 19 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Richard Strasbourg Monsieur Jean-Guy Périard Madame Ghislaine Jean
Madame Diane Thibault Monsieur Pier-Carl Bédard

Absence motivée: Monsieur Bernard Riopel

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adhésion assurances collectives 2018;
5. Octroi du contrat pour l'épandage d'abat-poussière;
6. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Réfection route numéro 3 de la Réserve faunique Papineau-Labelle;
7. Questions du public;
8. Levée de l'assemblée.



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil conformément à la Loi (Art.146 CMQ).

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-305

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADHÉSION ASSURANCES COLLECTIVES 2018

2017-12-306

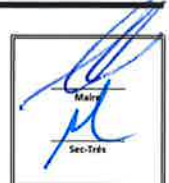
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à deux appels d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Major inc. a déposé à la Municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la municipalité de Montpellier désire y adhérer;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier adhère au contrat d'assurance collective souscrit par le Groupe Major inc. pour Assomption vie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

QUE la municipalité de Montpellier autorise le Groupe Major inc. à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Montpellier accorde au Groupe Major inc., le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

ET QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents relatifs au régime d'assurance collective.

Adoptée à l'unanimité.

5. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

2017-12-307

CONSIDÉRANT la demande des citoyens d'appliquer de l'abat-poussière sur certaines routes de gravier;

CONSIDÉRANT la prolongation de l'offre au même prix que l'année 2017 sur l'abat-poussière de la compagnie Multi-Routes;

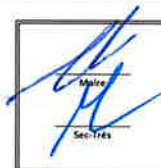
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'application de 55 300 litres de chlorure de magnésium provenant de la société Multi Routes inc. au prix de 0,275 \$ du litre pour un total de quinze mille deux cent sept et cinquante cents (15 207,50 \$), plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 32 000 635)



6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – RÉFECTION ROUTE NUMÉRO 3 DE LA RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE

2017-12-308

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une proposition de projet dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la route numéro 3 de la réserve faunique Papineau-Labelle a besoin d'être améliorée à différentes sections localisées entre le chemin du Crique-à-la-Roche et l'accueil Mulet pour assurer la sécurité des utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin d'améliorer la qualité de la route 3 à quatre (4) endroits distincts en installant notamment trois (3) ponceaux de drainage et améliorer la surface de roulement dudit chemin;

ET QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, ou son représentant et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou son représentant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents utiles ou nécessaires à l'émission de cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

7. QUESTIONS DU PUBLIC

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-12-309

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 19 h 09.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.

